

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 27 février 2008 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire
Mme Isabelle Lewis, adjointe au chef de cabinet

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Claude Lacasse
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2008-150-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2008-151-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2008-152-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 20 FÉVRIER 2008

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 20 février 2008, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2008-153-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine du 24 janvier 2008;
 - de la Commission des sports, loisirs et de la culture du 30 janvier 2008.
-

CE-2008-154-REC FORMATION COMITÉ AVISEUR / ARTÈRES COMMERCIALES

ATTENDU QU'il est opportun d'apporter certaines modifications aux Comités de travail dans le projet de « Revitalisation des axes commerciaux »;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier les résolutions du Conseil Municipal numéros 175-03-2004 et 334-05-2004 ainsi que les résolutions numéros CE-2004-117 et CE-2006-1138 du Comité exécutif;

ATTENDU QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions mentionnées ci-haut en rapport avec le projet de « Revitalisation des axes commerciaux »;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil la formation d'un comité aviseur, ainsi que d'un comité technique et un comité de direction composé comme suit :

COMITÉ AVISEUR

Un représentant de la Direction générale (responsable du projet)
Un représentant du Service du développement économique
Un représentant de la Direction de l'aménagement du Territoire
Un représentant de la Direction du génie et des projets spéciaux
Un représentant de la Direction de la police
Un représentant de la Direction de l'entretien du Territoire
(5) cinq représentants de la Chambre de Commerce de Terrebonne
Un représentant du ministère des Transports du Québec de Laval
Un représentant du CLDEM (le directeur général)
Un représentant de la Direction des incendies
Un représentant de la MRC Les Moulins
Quatre (4) représentants du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne et un (1) représentant substitut, ainsi que toute personne que le Comité et/ou le Conseil municipal jugera opportun de s'adjoindre.

MANDAT

Le Comité aviseur est mandaté pour dégager des orientations et un plan d'action dans une optique de positionnement stratégique et de revitalisation. En ce sens, tous les aspects doivent être considérés dans une vision intégrée, à savoir : rétention, fuite commerciale, accès sécuritaire, piétons, circulation (fluidité et sécurité), esthétique, affichage, architecture des bâtiments et architecture urbaine, stratégie de démarchage, plan marketing, etc.

COMITÉ TECHNIQUE

Un représentant de la Direction générale;
Un représentant du Service du développement économique
Un représentant de la Direction de l'aménagement du Territoire
Un représentant de la Direction du génie et des projets spéciaux
Un représentant de la Chambre de Commerce
Un représentant du Conseil municipal
Ainsi que toute personne que le Comité technique et/ou le Conseil municipal jugera opportun de s'adjoindre.

MANDAT

Le Comité technique est mandaté pour assurer le suivi technique des recommandations du Comité aviseur.

COMITÉ DIRECTEUR

Un représentant de la Direction générale
Un représentant du Service du développement Économique
Un représentant de la Direction de l'aménagement du Territoire
Un représentant de la Direction du génie et projet spéciaux
Un représentant du Conseil Municipal
Ainsi que toute personne que le Comité et Directeur et/ou le Conseil Municipal jugera opportun de s'adjoindre.

MANDAT

Valider et analyser les orientations et coordonner les travaux concernant l'ensemble des directions de la Ville selon le cas.

CE-2008-155-REC NOMINATION COMITÉ AVISEUR / ARTÈRES COMMERCIALES

ATTENDU QUE le Comité exécutif recommande au Conseil des modifications aux différents comités dans le cadre du projet « Revitalisation des axes commerciaux » comme suit;

MEMBRES COMITÉ AVISEUR

Mme Marie-Josée Beaupré	Conseillère-représentante
M. Frédéric Asselin	Conseiller-représentant
M. Jean-Luc Labrecque	Conseiller-représentant
M. Sylvain Tousignant	Conseiller-président du Comité
M. Marc Campagna	Conseiller-représentant substitut
M. Luc Papillon	Directeur général adjoint, représentant de la Direction générale
M. Marc-André Fullum	Représentant du service du développement économique
M. Daniel Sauriol	Représentant de la Direction de l'aménagement du territoire
M. Jacques Dumas	Représentant de la Direction du génie et projets spéciaux
M. Denis Gingras	Représentant de la Direction de la police
M. Yannick Venne	Représentant de la Direction de l'entretien du territoire
M. Jacques Bérubé	Représentant de la Direction de l'incendie

MEMBRES COMITÉ TECHNIQUE

M. Luc Papillon	Directeur général adjoint
M. Daniel Sauriol	Direction de l'aménagement du territoire
M. Marc-André Fullum	Service du développement économique
M. Jacques Dumas	Direction du génie et projets spéciaux
M. Jacques Bérubé	Direction de l'incendie
M. Denis Gingras	Direction de la police
M. Jean-Luc Labrecque	Conseiller
M. Sylvain Tousignant	Conseiller-président
Mme Chantal Laliberté	MRC Les Moulins
M. Yannick Venne	Direction de l'entretien du territoire

MEMBRES COMITÉ DIRECTEUR

M. Luc Papillon	Directeur général adjoint
M. Daniel Sauriol	Direction de l'aménagement du territoire
M. Marc-André Fullum	Service du développement économique
M. Sylvain Tousignant	Conseiller-président

**CE-2008-156-DEC ENTENTE RELATIVE AUX ZONES HUMIDES /
SECTEUR EST (SECTEUR LACHENAIE)**

ATTENDU la lettre du 11 février 2008 du directeur général de la Ville de Terrebonne adressée à M. Marc Léger du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relative à des demandes de certificat d'autorisation actuellement en cours de traitement au MDDEP pour un développement sur des terrains comportant des milieux humides situés au sud de l'autoroute 640 et à l'ouest de la jonction avec l'autoroute 40, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE le MDDEP désire obtenir une garantie voulant que toutes les démarches seront entreprises par la Ville de Terrebonne pour assurer la protection des milieux humides présents sur le territoire situé au nord de l'autoroute 640 et à l'ouest de la jonction avec l'autoroute 40;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite que le développement de ce secteur s'inscrive dans une perspective de développement durable, tel qu'elle le fait à l'ensemble de la Ville;

ATTENDU la proposition de la Ville de Terrebonne, à savoir :

- Que la Ville de Terrebonne élabore un PPU pour la portion du territoire localisée au nord de l'autoroute 640 et à l'ouest de l'autoroute 40, qui couvre la portion nord du bassin versant du Ruisseau de Feu;
- Que les sommes d'argent provenant des mesures compensatoires pour des projets en milieux humides qui n'auraient pu être compensés autrement soient versées dans une fiducie devant être gérée par le MDDEP et la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la lettre de M. Marc Léger, directeur-adjoint à la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du MDDEP, datée du 25 février 2008, par laquelle le MDDEP se dit favorable à la proposition de la Ville de Terrebonne, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que la Ville de Terrebonne s'engage à élaborer un PPU pour le secteur nord de l'autoroute 640 et à l'ouest de la jonction de l'autoroute 40 afin d'identifier les zones à protéger, d'établir l'affectation détaillée du sol, les règles spécifiques de zonage et de construction.

QUE pour ce faire, un comité aviseur soit créé et composé de représentants de la Ville de Terrebonne, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et des propriétaires fonciers concernés.

QU'une demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins soit adressée à la MRC lorsque la Ville de Terrebonne aura adopté ledit PPU.

QUE la Direction de l'aménagement du territoire soit et est mandatée afin de procéder à un appel d'offres de professionnels pour l'élaboration du projet de PPU.

QUE la Ville de Terrebonne accepte que la fiducie relative aux compensations monétaires pour des projets en milieux humides situés au sud de l'autoroute 640, n'ayant pu être compensés autrement, soit gérée par la Fondation de la Faune du Québec, en créant un fonds régional dédié et en y déposant les montants provenant des dites mesures compensatoires en autant que les projets financés par cette fiducie visent spécifiquement l'acquisition, la protection, la restauration ou la mise en valeur de milieux naturels d'intérêt, prioritairement dans la portion nord du bassin versant du Ruisseau de feu, au plus sur le territoire de la Ville de Terrebonne, et que la Ville de Terrebonne entérine lesdits projets.

QUE copie de la présente soit transmise à MM. Jean Rivet et Marc Léger du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à Madame Danielle St-Pierre du ministère des Ressources naturelles et Faune ainsi qu'au propriétaire foncier concerné.

**CE-2008-157-REC SERVITUDE DE CONSERVATION / VILLE DE
TERREBONNE ET CANARDS ILLIMITÉS
CANADA**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est portée acquéreur d'un immeuble par acte de donation devant Me Ginette Galipeau, notaire, et connu comme étant le lot 3 423 856 du cadastre du Québec et une partie des lots 1 946 515, 1 946 527, 2 888 237, 2 888 238, 1 948 422, 2 888 239, 2 888 240, 2 888 241 et 2 888 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption ;

ATTENDU QUE la Ville et Canards Illimités Canada désirent établir une servitude réelle et perpétuelle de conservation dans le but de préserver à perpétuité le caractère naturel, écologique et paysager du milieu en cause ;

ATTENDU QUE la Ville désire aussi établir une servitude personnel d'aménagement en faveur de Canards Illimités Canada afin de réaliser des aménagements fauniques ;

ATTENDU QUE la Ville et Canards Illimités Canada se sont entendus sur les termes et conditions desdites servitudes en vertu d'un projet d'acte de servitude dont une copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, greffier-adjoint aux affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature, pour et au nom de la Ville de Terrebonne en faveur de Canards Illimités Canada, d'un acte de servitude réelle et perpétuelle de conservation dans le but de préserver à perpétuité le caractère naturel, écologique et paysager du milieu en cause et de servitude personnelle d'aménagement afin de réaliser des aménagements fauniques, le tout tel que plus amplement décrit au projet d'acte de servitude.

Que les frais reliés au passage pour la construction des aménagements soient à la charge de Canards Illimités Canada.

Que Me Ginette Galipeau, notaire, soit et est mandatée pour la rédaction de l'acte de servitude.

**CE-2008-158-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 971 699,89\$ préparée le 21 février 2008.

**CE-2008-159-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 196 730,15\$ préparée le 20 février 2008.

**CE-2008-160-DEC IMPUTATION FACTURES / SURPLUS
RESERVE ENVIRONNEMENT / HONORAIRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est propriétaire depuis mars 2005 du terrain mentionné qui est un ancien site pour le dépôt de matériaux secs ;

ATTENDU QU'à l'été 2007, les firmes LVM Technisol inc. soumettait une offre de service pour la réalisation d'une étude géotechnique concernant l'aménagement de terrains de soccer et d'équipements connexes sur le terrain mentionné ;

ATTENDU QU'à la même période, la firme Info Environnement inc. se voyait confiée le mandat de coordination de l'étude de LVM, la fourniture d'information technique, de commentaires sur l'étude et des recommandations sur les étapes futures ;

ATTENDU QU'en novembre 2007, les firmes LVM Technisol inc. et Info Environnement Inc produisaient leurs factures concernant des honoraires professionnels pour les services mentionnés précédemment et que les services mentionnés ont été rendus ;

ATTENDU QUE ces honoraires sont reliés à une étude pour la possibilité d'aménager des terrains de soccer dans la future Cité du Sport Site 2 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et des finances, que le Comité exécutif autorise le paiement de la facture de la firme LVM Technisol inc. portant le numéro F-023-17057 datée du 8 novembre 2007, au montant de 16 950\$ (taxes en sus).

Que le Comité exécutif autorise le paiement de la facture de la firme Info Environnement inc. portant le numéro 020201 datée du 13 novembre 2007 au montant de 1 000\$ (taxes en sus).

Que le montant de ces deux factures soit pris à même la réserve pour environnement.

**CE-2008-161-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR
COMMISSIONNAIRE / APPROVISIONNEMENT
/ DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

10.1

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur commissionnaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Robert Lizotte au poste de chauffeur commissionnaire à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 3 mars 2008, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2008-162-DEC PROBATION DE MME MAUDE DAGENAI /
COORDONNATRICE AU SOUTIEN
ADMINISTRATIF – DIRECTION DE LA POLICE**

10.2

ATTENDU QUE le 8 août 2007 le Comité exécutif autorisait l'embauche de Mme Maude Dagenais, Coordonnatrice au soutien de la Direction de la police ;

ATTENDU QUE la période de probation de Mme Maude Dagenais se termine le 27 février 2008 et qu'elle doit être confirmée « employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif accorde la permanence à Mme Maude Dagenais à titre de Coordonnatrice au soutien administratif à la Direction de la police.

**CE-2008-163-REC FOURNITURES DE PUISARDS EN BÉTON /
FERMETURE DE FOSSÉS 2008**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres publiques pour la fourniture de puisards et d'accessoires en béton pour la fermeture de fossés 2008 (SOU-2008-14) ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2008, à savoir:

Boisclair & fils inc	127 497,33\$
Les Entreprises Réjean Allaire ltée	127 576,95\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Boisclair & fils inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 février 2008 de M. André Plourde, responsable, Soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **BOISCLAIR & FILS INC.** pour la fourniture de puisards et d'accessoires en béton pour la fermeture de fossés 2008, pour un montant de 112 954,45\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 348. À cet effet, le certificat de

disponibilité de crédits no 2008-0049 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-164-REC FOURNITURES DE TUYAUX EN
POLYÉTHYLÈNE / FERMETURE DE FOSSÉS
2008**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres publiques pour la fourniture de tuyaux et d'accessoires en polyéthylène pour la fermeture de fossés 2008 (SOU-2008-15) ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2008, à savoir:

St-Germain Égouts & Aqueducs inc.	352 453,26\$
Ciment Lacasse ltée	357 727,64\$
Albert Viau – Division Emco.	362 265,93\$
Réal Huot inc.	370 950,62\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie St-Germain Égouts & Aqueducs inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 février 2008 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **ST-GERMAIN ÉGOUTS & AQUEDUCS INC.** pour la fourniture de tuyaux et d'accessoires en polyéthylène pour la fermeture de fossés 2008, pour un montant de 312 250,95\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 348. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0048 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-165-DEC MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS EN
GÉNIE / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS
/ TRAVAUX SERVICES MUNICIPAUX ET
TRAVAUX VOIRIE / CHEMIN ST-CHARLES**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de services municipaux et travaux de voirie sur le chemin Saint-Charles, entre la voie ferrée et le pont Matte ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2008, à savoir:

BPR- Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 20,31 à la firme BPR-Triax et un pointage de 20,83 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS** pour les services professionnels en génie pour la préparation des plans et devis pour les travaux de services municipaux et travaux de voirie sur le chemin Saint-Charles, entre la voie ferrée et le pont Matte, pour un montant de 59 980\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 359. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0051 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés soit autorisée à faire une demande d'autorisation de travaux au ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs du Québec.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

CE-2008-166-DEC MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS / TRAVAUX SERVICES MUNICIPAUX / TRAVAUX DE POSE D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC, DE BORDURES, D'ENROBÉ BITUMINEUX ET D'ÉCLAIRAGE ROUTIER / THOMAS-EDISON

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de pose d'une conduite d'aqueduc, de bordures, d'enrobé bitumineux et d'éclairage routier dans la rue Thomas-Edison ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 janvier 2008, à savoir:

BPR- Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 48,04 à la firme BPR-Triax et un pointage de 41,49 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels en génie pour la préparation des plans et devis pour les travaux de pose d'une conduite d'aqueduc, de bordures, d'enrobé bitumineux et d'éclairage routier sur la rue Thomas-Edison, pour un montant de 26 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 275. À cet effet, le certificat

de disponibilité de crédits no 2008-0052 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que la firme BPR-Triax soit autorisée à faire une demande d'autorisation de travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**CE-2008-167-DEC MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS EN
GÉNIE / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS
/ TRAVAUX SERVICES MUNICIPAUX ET
TRAVAUX VOIRIE / RUE ANGORA**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de services municipaux et travaux de voirie sur la rue Angora, du chemin Gascon à la rue de la Portneuf ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 février 2008, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 13,29 à la firme BPR-Triax et un pointage de 14,26 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS** pour les services professionnels en génie pour la préparation des plans et devis pour les travaux de services municipaux et travaux de voirie sur la rue Angora, du chemin Gascon à la rue de la Portneuf, pour un montant de 87 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 364. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0050 émis par le trésorier est joint à la présente.

Que la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés soit autorisée à faire une demande d'autorisation de travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur.

**CE-2008-168-DEC MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS EN
GÉNIE / PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS
/ TRAVAUX SERVICES MUNICIPAUX ET
TRAVAUX VOIRIE / BOULEVARD LAURIER**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de services municipaux et travaux de voirie sur le boulevard Laurier, face à la rue Rodrigue ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2008, à savoir:

BPR-Triax
Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 12,96 à la firme BPR-Triax et un pointage de 14,05 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de services municipaux et travaux de voirie sur le boulevard Laurier, face à la rue Rodrigue, pour un montant de 87 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 396.

Que ledit mandat soit et est conditionnel à l'approbation du règlement numéro 396 par la ministère des Affaires municipales et des Régions.

Que la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés soit autorisée à faire une demande d'autorisation de travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur.

**CE-2008-169-DEC PROTOCOLE D'ENTENTE / TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURE / PROJET DE
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AU NORD
DE LA ROUTE 335**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec Les placements Immobilier Léo Marcotte inc., 2629-4488 Québec inc., Sylco construction et Construction Martin Cousineau pour la

réalisation des travaux d'infrastructure du développement résidentiel au nord de la route 335 pour desservir vingt-sept (27) lots.

Que la firme Qualitas Bétonsol soit et est mandatée pour effectuer le contrôle des matériaux relativement à ces travaux;

Que M. Jacques Noury, arpenteur-géomètre, soit et est mandaté pour l'installation des bornes requises relativement à ces travaux.

**CE-2008-170-DEC MANDAT / INSPECTION TÉLÉVISÉE /
DIVERSES RUES / RÉFECTION
INFRASTRUCTURES**

ATTENDU la nécessité d'effectuer des inspections télévisées dans l'égout sanitaire dans diverses rues en regard des travaux de réfection d'infrastructures;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 février 2008, à savoir:

Colmatec inc.	11 132,86\$
Veolia	34 986,19\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Colmatec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 25 février 2008 de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **COLMATEC INC.**, datée du 18 février 2008, pour des inspections télévisées de l'égout sanitaire dans diverses rues en regard des travaux de réfection d'infrastructures, le tout pour un montant de 9 863,15\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 372. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2008-0056 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2008-171-DEC OFFRE DE SERVICES / ÉLARGISSEMENT DE
LA ROUTE 337**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter les offres de services des firmes suivantes pour le dossier d'acquisition de la surlargeur nécessaire aux travaux d'élargissement de la route 337 dans le secteur La Plaine :

- Groupe Gauthier Biancamano Bolduc, urbaniste ;
- Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés, avocats ;
- Meunier, Fournier, Bernard et Associés inc., arpenteurs-géomètres ;
- Picard Crevier Guertin et Associés inc., évaluateurs.

Que les mandats soient conditionnels à l'approbation du règlement 396 par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

CE-2008-172-DEC ÉLARGISSEMENT ROUTE 337 / LA PLAINE

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec procédera à l'expropriation de certaines parcelles de terrain pour l'élargissement de la

route 337 entre le chemin Martin-Newton et la limite municipale de Mascouche-Terrebonne ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec requiert une résolution d'autorisation relative à cette expropriation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la Ville de Terrebonne autorise le ministère des Transports du Québec à procéder à l'expropriation des immeubles requis pour l'élargissement de la route 337 et autorise à cet effet M. Pierre Gingras, arpenteur-géomètre, pour la préparation des plans et descriptions requises et des plans de remplacement cadastral.

**CE-2008-173-DEC RADIATION DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE /
IMMEUBLE SIS AU 3437 À 3465, BOULEVARD
DES ENTREPRISES / 846 966 M. CLAUDE
ZERBINI**

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à M. Claude Zerbini est intervenu le 13 octobre 1988 devant Me Denise Dupont, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 846966;

ATTENDU QU'un bâtiment a été construit tel qu'exigé à l'acte de vente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accorder mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville de Terrebonne, tel que mentionné à l'acte préparé par Me Serge Vaillancourt, notaire.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

**CE-2008-174-DEC RADIATION DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE /
IMMEUBLE SITUÉ AU 3310, BOULEVARD DES
ENTREPRISES / LES INVESTISSEMENTS
PERNAUD INC.**

ATTENDU QUE des actes de vente par la Ville de Terrebonne sont intervenus le 15 novembre 1989 et le 8 décembre 1993 devant Me Pierre Duquette, notaire, et ont été publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous les numéros 891640 et 1046156 ;

ATTENDU QU'un bâtiment a été construit tel qu'exigé à l'acte de vente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'accorder mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville de Terrebonne, tel que mentionné à l'acte préparé par Me Serge Vaillancourt, notaire.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

**CE-2008-175-DEC OFFRE DE SERVICES / ENVIROSERVICES INC.
/ JEU D'EAU AU PARC DES VIGNES**

ATTENDU QUE la construction d'un jeu d'eau au parc des Vignes est prévue au programme 2008 du plan directeur des parcs et espaces verts ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisirs et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte l'offre de services professionnels de la firme Enviroservices inc. pour la préparation de plans et devis, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux pour l'installation d'un jeu d'eau au parc des Vignes, le tout pour un montant de 21 800\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 397, le tout conditionnellement à l'approbation dudit règlement par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

CE-2008-176-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Vice-président

Secrétaire